

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 30 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ DES RIZERIES MÉRIDIONALES, Marseille

## ANTÉCÉDENTS

Modifications de sociétés  
(*Revue des vins et liqueurs*, 30 avril 1895)

Modifications et prorogation de 3 ans et 11 jours de la Société Hippolyte Bergasse, Auguste Francou et Cie, Rizerie Marseillaise, 79, rue Saint-Ferréol, à Marseille. Retrait de M. Frédéric Goldschmid père ainsi que des héritiers de feu M. Victor Roux et cession par MM. Stocker, Goldschmidt et Cie, à M. Jean-Jacques Francou<sup>1</sup> de leur part d'intérêt dans la société. Substitution de M. Jean-Jacques Francou à son père décédé dans la société dont la raison devient Bergasse, Francou et Cie

---

## CONSTITUTION

Marseille, 1899 : fusion de Rizerie Cattanéo, Société des Rizeries du Midi, Bergasse & Francou.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Francou : fils d'Auguste Francou et de M<sup>me</sup>, née Hornbostel. Marié en 1906, à Saint-Tropez, avec Gabriel Brun, fille d'un conseiller général du Var.

On retrouvera Jean-Jacques Francou à la [Compagnie franco-indochinoise](#) (vice-président) et à la [Compagnie agricole et industrielle de Madagascar](#).



<http://scripophilie.marseille.free.fr>

RIZERIES MÉRIDIONALES

Société anonyme

au capital de un million de francs divisé en 10.000 actions de 100 francs  
constituée par acte aux minutes de M<sup>es</sup> Roubaud et Bard, notaires à Marseille, le 1<sup>er</sup>  
mars 1899 et assemblées générales  
et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 1905

REMBOURSEMENT DE 25 FRANCS  
Délibération de l'assemblée générale du 14 mai 19??

REMBOURSEMENT DE 75 FRANCS  
Délibération de l'assemblée générale du 28 mars 1917

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ACTION DE JOUISSANCE

Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 1901

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

MARIAGE  
Gabrielle Brun  
Jean-Jacques Francou  
(*La Vedette*, Marseille, 16 juin 1906)

Nous avons eu, dernièrement, le plaisir d'annoncer les fiançailles de [M. Jean-Jacques Francou](#), fils du regretté M. Auguste Francou, [fondateur des Rizeries méridionales](#), et de M<sup>me</sup> Francou, née Hornbostel, avec M<sup>lle</sup> Brun, fille de M. Brun, le distingué conseiller général du Var.

Le mariage a eu lieu, mardi dernier, à Saint-Tropez, résidence de la famille Brun. Pour cette solennité, tous les amis du jeune directeur des Rizeries Méridionales avaient tenu à honneur d'aller rehausser de leur présence l'éclat de la cérémonie.

Nous avons pu remarquer, à la suite de la gracieuse épousée, dans une magnifique toilette en éolienne et mousseline de soie, et de son heureux époux : M<sup>me</sup> veuve Francou-Hornbostel, splendide toilette noire Chantilly ; M<sup>me</sup> Brun, ravissante robe en grenadine brodée ; M<sup>me</sup> Georges Michel, transparent blanc, dentelle pailletée ; M<sup>me</sup> Jubiot, grenadine noire ; M<sup>me</sup> Dellaporta, voile de soie et dentelles ; M<sup>me</sup> Paul Testard, robe princesse, voile vert d'eau ; M<sup>me</sup> Brunet, robe Empire dentelles et parure pêche ; M<sup>me</sup> Bergasse, toile brodée ; M<sup>me</sup> Sigallas, mousseline de soie, semis de violettes ; M<sup>lles</sup> Madeleine et Marie Brun, Marthe et Émilie Hermieu, Marcelle et Germaine Jubiot ; Théophonie Granier, Giraud, de Gasquet, en ravissantes toilettes blanches et claires, etc,

Parmi les habits noirs, nous citerons : MM. [Bourgogne, le distingué administrateur des Rizeries méridionales](#), [beau-frère du marié](#) ; Michel, Jessula, Testard, Bellond, Rochas, Raymond et Joseph de Gasquet, Bergasse, Dellaporta, Hermieu, Giraud, Vaison, Jubiot, Sigallas, Payan, Otto et Brunet, officier de marine.

En la petite et mignonne église de Saint-Tropez, après un discours touchant et ému du sympathique curé de la paroisse, nous eûmes le plaisir d'entendre M<sup>lle</sup> Marie Brun, qui détailla parfaitement le *Panis Angelicus*.

---

Rizeries méridionales  
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1908)

L'assemblée du 3 juin a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1907, dont les résultats ont été exceptionnellement favorables : le dividende a été cependant maintenu à 6 fr. par action, payables depuis le 15 juin, à raison de 5 fr. 62 net, contre remise du coupon 7 ; les parts de fondateur ont reçu 4 fr. 72 contre remise du coupon n° 2.

---

Comité d'assistance aux travailleurs indochinois  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juillet 1916)

Comité de Marseille. — Le Comité de Marseille a été formé le 5 février [...]. En voici la composition :

MM. Francou, directeur des Rizeries méridionales, juge au tribunal du commerce...

---

Syndicat de la Rizerie Française  
(*La Journée industrielle*, 15 octobre 1920)

Fondé en 1917, ce groupement, qui a son siège à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, vient de procéder à la révision de ses statuts et au renouvellement de son bureau. Ont été nommés : président, M. Raverat, 1, rue Georges-Berger, à Paris ; secrétaire-trésorier, M. Mellier, 64, rue de la Chaussée-d'Antin. Ont adhéré au syndicat : la Rizerie du Nord (à Dunkerque) ; la Société anonyme des Rizeries françaises (au Havre) ; les Rizeries Méridionales (à Bordeaux) ; la Rizerie de la Méditerranée (à Marseille) ; les maisons Ruffier-Verduraz (à Marseille) ; Lévesque et Naux-Hardiau fils (à Nantes) ; Baronnet-Fruges et fils et Despax frères (à Bordeaux).

La cotisation annuelle a été fixée à 1.000 fr.

---

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR  
(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1922)

.....  
La société s'est rendue acquéreur de la Rizerie Guilgot et Richardot, installée à Marovoay.

Par suite de cette incorporation de deux rizeries, le conseil a décidé de ne pas donner suite, pour le moment, à l'installation du matériel acheté aux Rizeries Méridionales lors de la constitution de la société. Il se propose de l'installer plus tard sur un autre point de Madagascar.

---

Rizeries méridionales  
(*Le Journal des finances*, 22 février 1924)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1923 accusant un bénéfice net de 182.544 francs ; le dividende de 20 francs nécessite un prélèvement sur la réserve de prévoyance. La durée de la société se terminant en mai, l'assemblée extraordinaire a voté la constitution d'une nouvelle affaire dans laquelle entrèrent la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar [CAIM] et une ou deux firmes indo-chinoises. Il sera remis à chaque actionnaire actuel une action nouvelle, plus, sur la liquidation d'actif, un reliquat évalué à 200 fr.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES RIZERIES MÉRIDIONALES  
S.A., 1924

Rizeries Méridionales  
Société Nouvelle des Rizeries Méridionales  
(*La Journée industrielle*, 26 février 1924)

Marseille, 24 février. — Voici le détail du bilan de l'exercice 1923, qui a été approuvé par l'assemblée ordinaire du 13 février, dont nous avons publié un compte rendu succinct dans notre numéro du 21 courant :

Actif : caisse. 40.170 fr. 70 ; effets à recevoir, 212.849 fr. 80 ; marchandises générales en magasin. 482.949 fr. 90 ; valeurs mobilières, 1 million 622 265 fr. ; fonds Industriel et commercial, 1 fr. ; comptes courants débiteurs, 252.965 fr. 27 ; banquiers débiteurs. 19.945 fr. 32.

Passif : capital. 1 million; réserve légale, 160.000 fr. ; réserve de prévoyance. 1 million 376.586 fr. 95 ; encouragement à la culture du riz. 53.613 fr. 65 ; réparations différées, 206.246 fr. 67 ; risques maritimes, 54.603 fr. 25 ; dividendes, 15.552 fr. 45 ; actions à rembourser, 6.000 fr. ; actions anciennes, 28 fr. 50 ; retraites ouvrières. 3.316 fr. 10 ; comptes courants créditeurs, 816.423 fr. 93 ; banquiers créditeurs, 645.358 fr. 37 ; compte d'ordre, 170.872 fr. 55 ; profits et pertes. 182.544 fr. 54.

Signalons, d'autre part, que la société nouvelle qui succédera à la Société des Rizeries Méridionales, laquelle arrivera, le 17 mars prochain. à expiration, portera la dénomination de Société nouvelle des Rizeries méridionales.

Le capital de 2 millions de francs sera constitué par : Rizeries Méridionales (1 million d'apports en matériel et Marchandises) ; groupe Besson (Compagnie Marseillaise de Madagascar, Compagnie agricole de Madagascar, MM. Besson, Roubaud et Estrine (750.000 fr. d'apports en espèces) ; Compagnie franco-indochinoise (250.000 fr. d'apports en espèces). Son objet sera l'exploitation des affaires de l'ancienne société.

Le conseil d'administration sera vraisemblablement composé de : MM. Estrine. président de la Compagnie marseillaise de Madagascar et de la Compagnie agricole [et industrielle] de Madagascar, président ; Besson, Roubaud, M. François [Francou] et deux administrateurs des Rizeries méridionales ainsi qu'un administrateur de la Compagnie franco-indochinoise, administrateurs.

Cette nouvelle société sera constituée incessamment.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1924)

Marseille, 20 avril. — Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 26 février dernier, vient d'être définitivement constituée. On sait qu'elle a pour objet le commerce et l'industrie des riz, maïs, manioc. Le siège est à Marseille, 2, rue Grignan. Rappelons que le capital est de 2 millions en actions de 100 francs, dont 10.000 attribuées en rémunération d'apports à la société Rizeries Méridionales. Les premiers administrateurs sont MM. Lucien Estrine <sup>2</sup>, négociant à Marseille, rue Colbert, 18 ; Léon Besson <sup>3</sup>, négociant à Marseille, rue Grignan, 49 ; Paul Roubaud, négociant à Marseille, rue Grignan, 49 ; la Compagnie Franco-Indochinoise, à Paris, rue de la Pépinière, 23 ; MM. Édouard Simon, négociant à Marseille, rue Paradis, 309 ; Jean-Jacques Francou, industriel à Marseille, rue Grignan, 26.

---

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE  
(*La Journée industrielle*, 19 juillet 1925)

.....  
La société a participé à la formation du capital de la Société nouvelle des Rizeries méridionales ; le premier exercice de cette dernière société, qui n'a porté que sur neuf

---

<sup>2</sup> Lucien Estrine (1851-1931) : amateur à Marseille... Président du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Léon Besson (1861-1935) : patron de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir [encadré](#).

mois, a consisté à liquider un stock de marchandises qu'elle avait recueilli dans l'actif de la société à laquelle elle succédait, dans des conditions défavorables.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Journée industrielle*, 7 avril 1926)

Marseille, 5 avril. — L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui se soldent par un bénéfice net de 130.932 fr.

Le dividende a été fixé à 6 fr. brut par action, soit 5 fr. 25 par action nominative et 3 fr. 86 par action au porteur.

---

RIZERIES MÉRIDIONALES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1927)

La deuxième exercice de la nouvelle société se solde par un bénéfice de 128.050 francs contre 130.933 francs pour 1925. Il sera proposé à l'assemblée du 29 avril de maintenir le dividende à 6 francs par action.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*Le Petit Marseillais*, 3 juillet 1927)

La direction et le personnel de la Société nouvelle des Rizeries méridionales ont le regret de faire part, du décès de leur ancien et dévoué collaborateur

Pierre CORSETTI

Les obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche, à 14 h. 45. 1, rue de la République.

---



[www.scriponet.com](http://www.scriponet.com)

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*Le Journal des débats*, 9 avril 1929)

Augmentation du capital de 3 à 5 millions, par émission de 80.000 actions de 100 francs.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1929)

Marseille, 12 avril. — Capital porté de 2 à 4 millions, par l'émission de 20.000 actions nouvelles catégorie P à vote plural de 100 fr. MM. Sylvio Pellas, industriel, à Gênes (Italie) ; Nicodemo Pellas, industriel, à Marseille, cours Pierre-Puget, 10 ; Émile Galinier, industriel, à Marseille, rue Saint-Jacques, 95 ; Édouard Velten, industriel, à Marseille, rue Sylvabelle, 101 ; Paul-Cyprien Fabre, armateur, à Marseille, cours Pierre-Puget, 33 ; Jean-Jacques Francou, industriel, à Marseille, rue Grignan, 26 ; Paul Roubaud, négociant, à Marseille, rue Grignan, 49 ; Georges Zafiropoulo, industriel, à Marseille, cours Pierre-Puget ; Charles et Virgile Pellas, industriels, à Marseille, promenade de la Corniche, 203, ont été nommés administrateurs.

---

# SPÉCULATIONS MALHEUREUSES À SAIGON

SOCIÉTÉ DES RIZERIES MÉRIDIONALES  
par J.R. J. [Jean-René JOUBERT]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 mars 1930)

Une assemblée générale extraordinaire de la « SOCIÉTÉ DES RIZERIES MÉRIDIONALES » s'est tenue le 19 février 1931 sous la présidence de M. Dém○ Pellas, président du conseil d'administration.

Dans le rapport présenté à l'assemblée, le « conseil d'administration a exposé à ses actionnaires qu'il avait tenu à les réunir en une assemblée extraordinaire pour les mettre au courant des circonstances qui, ont motivé les pertes importantes subies par la société, « pour leur demander d'examiner les décisions à prendre en vue d'assurer la bonne marche de la société.

Les pertes subies ont été en majeure partie causées par les agissements du directeur général adjoint à Saïgon, qui, à l'insu de son conseil d'administration, s'est lancé dans des affaires spéculatives qui ont eu un résultat désastreux, se chiffrant par une perte de 3.700.000 francs.

De plus, la baisse qui s'est manifestée sur tous les produits n'a fait qu'empirer la situation.

La société a trouvé à Saïgon un groupe disposé à lui apporter son appui financier, à condition que le capital actuel de la société soit réduit d'un montant proportionnel aux pertes subies. Moyennant cette condition, le groupe en question serait disposé à participer pour, une somme de 3 millions à une augmentation de capital et à donner sa garantie en banque pour 1 million et demi.

Après discussion, l'assemblée générale a décidé que la société devait continuer son exploitation. Elle a donné son accord à la diminution du capital, de 4 millions et à la réaugmentation de ce capital jusqu'à concurrence de 12 millions.

---

Un cambriolage au bungalow de Travinh\*  
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 avril 1930)

Le trois courant, vers 4 heures 30 du matin, un voleur s'est introduit dans une chambre du bungalow de Travinh, chambre occupée par M. Radicadi, employé à la Société nouvelle des Rizeries méridionales, quai Le-Myre-de-Vilers à Saïgon.

Le voleur lui a enlevé son portefeuille contenant une somme de 140 \$. La victime a porté plainte contre inconnu pour vol. Une enquête est ouverte.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1930)

Marseille, 1<sup>er</sup> juin. — L'assemblée ordinaire tenue le 27 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice de 240.954 fr. Aucun dividende n'a été distribué. Le rapport du conseil signale que la nouvelle usine d'Arenc est entrée en fonctionnement ; celle de Modane vient d'être achevée.

---



## RIZERIES MÉRIDIONALES

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 février 1931)

À la suite des pertes de l'exercice, qui peuvent être évaluées à 7.500.000 fr., l'assemblée extraordinaire tenue aujourd'hui à Marseille a décidé la continuation de l'exploitation, la réduction du capital de 12 à 4 millions et a autorisé le conseil à augmenter ce capital de 4 à 12 millions, soit par transformations de créances en actions, soit en numéraire. Au cas où les circonstances ne permettraient pas la réorganisation envisagée, une nouvelle assemblée serait convoquée pour prendre toutes mesures utiles. Le rapport du conseil indique que les pertes subies proviennent de deux circonstances exceptionnelles : d'abord une baisse désastreuse sur tous les riz qui, entre mai et novembre, a atteint 50 % et ensuite des opérations spéculatives faites par un employé supérieur qui, depuis de nombreuses années, avait donné toute satisfaction au conseil. Ces opérations qui, à elles seules, ont causé une perte de 8.700.000 francs, ont été effectuées en l'absence du directeur de Saïgon et sans que le conseil en ait été avisé. L'administrateur estime que l'affaire est viable et que les circonstances malheureuses de cette année sont tout à fait exceptionnelles. Des groupes de Saïgon ont accepté de prendre une participation de 4 millions pour permettre à la Société de reconstituer son fonds de roulement. Après discussion sur certains points des résolutions, entre le président et MM. Jaumes et Ambrosini, les plus forts actionnaires, toutes les résolutions ont été votées.

---

S.N. des Rizeries méridionales

(*Les Annales coloniales*, 24 février 1931, p. 2)

Il a été communiqué à l'assemblée générale extraordinaire du 19 février que les pertes s'élèvent à environ 7,5 MF, dont 3,7 du fait des spéculations malheureuses d'un directeur de Saïgon, faites sans le consentement du conseil et en l'absence de l'administrateur à Saïgon. L'assemblée a décidé la continuation des affaires sociales et la réduction du capital de 12 à 4 MF, suivie de sa réaugmentation à 12 MF, soit en numéraire, soit en transformation de créances en actions. Si cette opération n'était pas réalisable, le conseil convoquerait une autre assemblée pour décider des mesures à prendre.

---

## NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1931)

« La Vie financière » du 28 février publie le compte rendu de l'assemblée extraordinaire des Rizeries méridionales de Marseille. Ce document est très intéressant, car il donne une idée des difficultés dans lesquelles se débattent les exportateurs de riz. Cette société, qui avait, en 1929, porté son capital social de 2 à 12 millions, vient de le réduire à 4 pour le reporter à 8, puis à 12. Ses deux usines de Modane et de Marseille vont très bien et c'est son exploitation à Saïgon qui lui a fait perdre plus de 7 millions.

Dans la première partie de 1930, le directeur de Saïgon vendit pour livraisons échelonnées de très grosses quantités de riz et brisures sans en assurer la couverture et une très forte hausse se produisit lorsqu'il fallut expédier la marchandise. Ensuite, de mai à décembre, les cours baissèrent de 50 % et, après avoir perdu 3 millions et demi à la hausse, la société en perdit 4 à la baisse, car elle avait constitué des stocks dans l'intervalle.

Cela apprendra aux commerçants que le commerce n'est pas la spéculation. Cependant, on ne peut manquer d'être frappé par l'extraordinaire malchance de la société, qui perdit d'abord parce qu'elle n'avait pas de stocks et ensuite parce qu'elle en avait.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1931)

Réduction du capital de 12 à 4 millions, par échange de 120.000 actions de 100 fr., c. 40.000 nouvelles du même nominal, et réaugmentation à 10 millions, par émission au pair de 60.000 actions de 100 fr.

---

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1931)

La Cour d'appel de Hanoï a condamné la Société nouvelle des Rizeries méridionales à payer 20.360 piastres à M. Victor Labeye pour la fourniture de 200.000 rabats dont elle n'a pas pris livraison.

---

Rizeries méridionales  
(*Le Sémaphore de Marseille*, 24 juin 1932)

L'assemblée générale tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931. Les opérations effectuées au cours de cet exercice ont laissé un bénéfice net de 689.250 francs, à déduire des pertes non liquidées provenant sur anciennes affaires et s'élevant à 1.833.290, ce qui laisse en définitive un déficit de 1.144.039 qui, ajouté aux pertes antérieures reportées, forment un total de 8.887.142 fr. Cette perte pourra être amortie par une réduction du capital des deux tiers autorisée par l'assemblée du 19 février 1931.

Du rapport du conseil, nous extrayons que les bénéfices réalisés sur ces affaires nouvelles faites en 1931 sont la preuve indiscutable de la vitalité de l'affaire. La société est toujours en pourparlers avec ses créanciers pour un arrangement ménageant les intérêts de tous. Il est à espérer qu'une solution définitive interviendra d'ici peu et permettra à la société d'opérer sa réorganisation définitive par une réduction du capital de 12 à 4 millions et sa réaugmentation immédiate à 9 millions, partie (4.500.000) par transformation d'une créance en actions, partie (500.000 en numéraire).

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1932)

Perte de 1931 : 1.144.039 fr., portant le déficit total à 8.887.143 fr.

---

*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 369 :  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES RIZERIES MÉRIDIONALES

Exportateurs,  
R.C. Saïgon n° 38,  
15, 16, quai Le Myre-de-Vilers,  
Adr. tél. : « RIMERID ».  
Téléphone n° 953,  
Boîte Postale n° 554,  
Godes : Lugagne Cogef — Bentley's complète et second Phrase Codes, Acmé —  
Scott — ABC 6<sup>e</sup> édition, Codes privés.  
Directeur : [Virgile Pellas](#).  
Agents de : Lloyd Triestino

---

COCHINCHINE  
SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1934)

Le décès de M. N Oggéri. — C'est avec une profonde stupeur que nous apprîmes hier le décès, survenu à Cherbourg, de M. Natal Oggéri, employé de la Société des Rizeries méridionales.

M. N. Oggéri était rentré en France voici quelques mois assez fatigué mais des nouvelles récentes signalaient qu'il était complètement rétabli.

Un bref télégramme parvenu à son beau-frère hier nous a appris le décès de cet homme, jeune encore, auquel un brillant avenir commercial semblait devoir sourire.

M. Natal Oggéri laisse une veuve et un garçonnet de trois ans.

À tous deux, ainsi qu'aux oncles et tantes de Phanthiet et de Dalat, à tous ceux que ce deuil plonge dans la peine, nous adressons nos plus vives condoléances.

---

[Rémy GRESSIER](#),  
grand riziculteur,  
gros actionnaire

Rizeries méridionales  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1934)

Réunis le 12 juin à Marseille en assemblée ordinaire. les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 présentant un bénéfice de 634.034 francs, ainsi que ceux de l'exercice 1933 qui se soldent par un bénéfice de 970.562 fr. Le bilan au 31 décembre 1931 faisait état d'une perte totale de 8.887.142 francs, laissée par les exercices 1930 et 1931.

Sur le bénéfice global de 1.604.596 fr. laissé par les exercices 1932 et 1933, l'assemblée a décidé de prélever 1.505.080 francs pour divers amortissements.

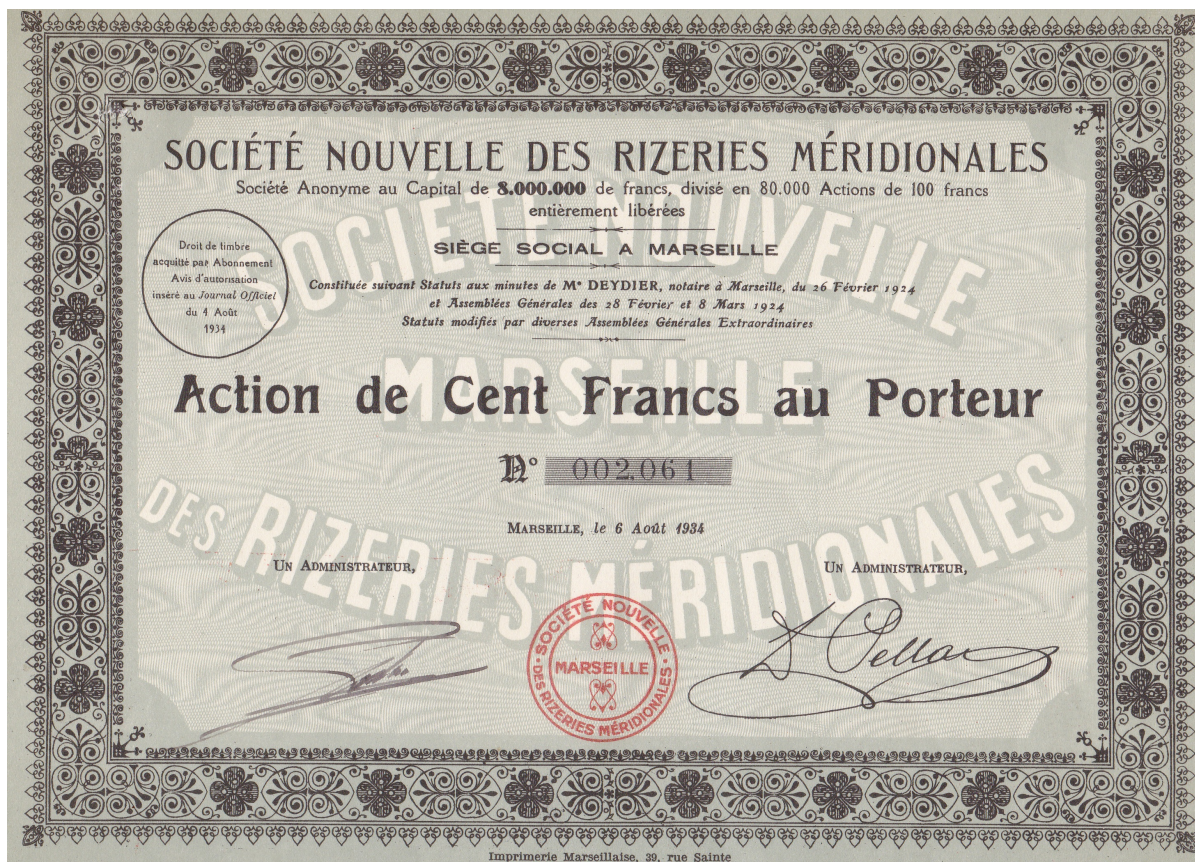
Dans son rapport, le conseil indique que le tonnage traité par la société a marqué une augmentation sensible, mais que la baisse constante des riz impose la manipulation de quantités importantes pour réaliser un bénéfice réduit. Malgré les difficultés causées par les pertes des exercices 1930 et 1931, le trouble de la situation économique et une baisse des riz d'environ 65 %, la société est parvenue à amortir plus de trois millions en trois ans. Le conseil estime que la période des déficits est close et qu'il peut envisager l'avenir avec plus de tranquillité.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. MM. Rémy Gressier et Gustave Planche ont été élus administrateurs.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a supprimé les actions P à vote plural et décidé leur transformation en actions ordinaires. Elle a reconnu la sincérité de l'apport de 4 millions fait par M. Gressier contre la remise de 40.000 actions après avoir constaté la réduction du capital de 12 à 4 millions, décidée par l'assemblée extraordinaire du 19 février 1931. Certains articles des statuts ont été modifiés pour les mettre en harmonie avec diverses lois nouvelles.

Le conseil ajoute que les négociations engagées avec les banques créancières de la société ont été fort longues et terminées seulement en mars 1934. après la clôture de l'exercice écoulé. L'accord définitif comporte un règlement, en totalité, des dettes anciennes [5.918.000 fr. de créances bancaires, d'après *Le Sémaphore de Marseille* du 13/6] par des versements échelonnés jusqu'en 1941 ; les intérêts, fixés à 3 %, seront payables sous la forme d'actions nouvelles à créer.

---



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES RIZERIES MÉRIDIONALES  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de fr.  
divisé en 80.000 actions de 100 fr. entièrement libérées

Siège social à Marseille

Constituée suivant statuts aux minutes de M<sup>e</sup> Deydier,  
notaire à Marseille, du 26 février 1924  
et assemblées générales des 28 février et 8 mars 1924  
Statuts modifiés par diverses assemblées générales extraordinaires

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 4 août 1934

ACTION CENT FRANCS AU PORTEUR

Marseille, le 6 août 1934

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : D. Pellas

Imprimerie Marseillaise, 39, rue Sainte

LES ENQUÊTES DE « ROUGE-MIDI »  
LES EXPLOITEURS DU PEUPLE  
Capitalistes marseillais  
VIII. — Les banques : Velten, Chabrières, Gavoty  
par P. LUJAN  
(*Rouge-Midi*, 7 septembre 1935)

ÉDOUARD VELTEN

Nous le classons parmi les banquiers. Nous aurions pu tout aussi bien le mettre dans les industries alimentaires.

Velten est, dans la première branche de son activité, administrateur de la Banque de France, vice-président de la Société marseillaise de crédit immobilier (capital 1.300.000 francs), vice-président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône et encore vice-président de la Société des habitations salubres à bon marché de Marseille (capital 490.000 francs, rue Paradis. 91).

Dans son deuxième domaine, Édouard Velten est administrateur de la Brasserie de la Méditerranée, en compagnie de Jacques Velten (capital 4 millions). Édouard est encore administrateur délégué de la Société nouvelle des Rizeries méridionales (2, boulevard Sévigné, capital 12 millions) et préside les Raffineries de sucre de Saint-Louis (85 millions de capital). Nous le retrouvons administrateur de la Compagnie agricole du Moulin du Pont (capital 500.000 francs. 3, rue de la République) et de la Société des Produits Chimiques Schloesing frères (175. rue Paradis, capital 5.100-000 fr.).

Soit. pour ces diverses sociétés, un capital totalisé atteignant 130 millions environ.

---

LES ENQUÊTES DE « ROUGE-MIDI »  
LES EXPLOITEURS DU PEUPLE  
Capitalistes marseillais  
par P. LUJAN  
IX. — Les Zarifi — Les Zafiropulo  
(*Rouge-Midi*, 14 septembre 1935)

LES ZAFIROPULO

Trois Zafiropulo également : Demétrius, Georges (de la Société Marseillaise de Constructions mécaniques), et Polybe.

À l'actif de Georges, des postes d'administrateur à la Société nouvelle des Rizeries méridionales (2, bd Sévigné, 12 millions de capital), aux Sucrieries marseillaises de Madagascar (capital 1.500.000 francs), à la Société Madagascar Automobile (49, rue Grignan, capital 2.500.000 francs). Il est aussi administrateur délégué de la Société de Menuiserie moderne et de charpentage (capital 100.000 francs, 13 et 15, boulevard Extérieur). Et pour finir, il est président des Faïenceries nouvelles de Provence (capital : 350.000 francs, à Aubagne).

Georges et Demétrius sont ensemble comme administrateurs au Matériel naval du Midi (capital 1.440.000 francs, avenue de Toulon), et à la Fonderie du Sud-Est (capital 850.000 francs). Georges en qualité d'administrateur et Demétrius de président. Ce dernier isolément est administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur (capital 52.500.000 francs), de la Société de travaux et industries maritimes (5, place de la Joliette, capital 15 millions), et de la Société maritime nationale (1, boulevard Dugommier, capital : 3 millions).

Au compte de Polybe, nous inscrivons un poste d'administrateur à la Société d'Alimentation du Midi (capital 1.000.000 fr., siège social, Soliès-Pont, représentée à Marseille par la Boucherie Agricole, 8, rue de l'Académie).

---

Société nouvelle des Rizeries méridionales  
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1936)

Marseille. — L'assemblée ordinaire, tenue le 19 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un déficit de 193.709 fr. qui porte le total débiteur à 1.080.858 francs.

---

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

Naissance. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris l'heureuse venue au monde du jeune Félix Bénito Pellas, fils de M<sup>me</sup> et M. Pellas, le sympathique administrateur délégué et directeur général de la Société des Nouvelles Rizeries méridionales.

À bébé nos meilleurs vœux de belles joues roses et fraîches et aux heureux parents si estimés à Saïgon, nos bien sincères félicitations.

---

#### PARLONS DES TRENTE FAMILLES MARSEILLAISES

---

Les Fraissinet et les Cyprien-Fabre  
IV. ≈ Journalistes et hommes d'affaires  
par Pierre LUJAN  
(*Rouge-Midi*, 1<sup>er</sup> mai 1936)

.....  
Paul Cyprien-Fabre [détient] des postes de censeur à la Banque de France et d'administrateur à la Société nouvelle de rizeries méridionales et à la Société marseillaise de crédit industriel et commercial.

---

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES  
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1936)  
(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1936)

Société anonyme Nouvelle Rizeries méridionales, 2, boulevard Sévigné, à Marseille.  
J[uge]-C[ommissaire] : M. de Bouillane. L[iquidateur] p[rovisoire] : M. Castellan.

---

Étude de MM<sup>es</sup> P. Ferrand et A[ndré] Jacquemart,  
docteurs en droit, avocats à la cour d'appel de Saïgon,  
124, rue Mac-Mahon

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 septembre 1936)

Suivant délibération prise le 25 juin 1936, du procès-verbal de laquelle une copie certifiée conforme a été déposée aux minutes de M<sup>e</sup> Deydier, notaire à Marseille, par acte du 29 juin 1936, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée « SOCIÉTÉ NOUVELLE DES RIZERIES MÉRIDIIONALES », au capital de huit millions de francs, ayant son siège social à Marseille, boulevard Sévigné, n° 2, a décidé en vertu de l'article 52 des statuts, la **dissolution** de la société à compter du 25 juin 1936 et nommé :

Monsieur André Tiran, docteur en droit, secrétaire à la présidence du tribunal de commerce de Marseille, demeurant à Marseille, dans les locaux du tribunal de commerce.

Et monsieur Charles Pellas, industriel, demeurant à Marseille, boulevard Sévigné, n° 2.

Comme liquidateurs de la société

avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, leur mission étant celle conférée par l'article 53 des statuts de la société.

Les liquidateurs ont été, en outre, autorisés par la dite assemblée générale à désigner eux-mêmes d'un commun accord, ou de faire désigner par simple requête devant Monsieur le président du tribunal de commerce de Saïgon un liquidateur pour les affaires de la société en Indochine.

Une expédition du procès-verbal de la dite assemblée générale extraordinaire a été déposée le 8 juillet 1936 à chacun des greffes du tribunal de commerce de Marseille et de la justice de paix du 4<sup>e</sup> canton de la même ville, et le 2 septembre 1936 à chacun des greffes de la justice de paix de Saïgon et du tribunal de commerce de Saïgon.

Pour extrait et mention

Signé : P. Ferrand

L'Information d'I. C. du 5 septembre 1936.

---